

Lettre d'info de la Mission Gestion Différenciée Nord-Pas-de-Calais - nº17

SOMMAIRE

Edito 1	Flora Bellissima 9	•
La protection biologique en extérieur à Roubaix2-3	Des hirondelles au coin de vos fenêtres ? 10-1:	L
La renconquête de la qualité de l'eau	L'actu de la MGD 12	
en Région 4-5	Bâti et biodiversité 13	
Le label Ecojardin 6	A venir - à lire 14	
Adoptez la végétation spontanée! 7-9		

edm edm

Bonjour à tous,

Pour ce 17^e numéro de la Virgule, nous avons proposé à la ville de Roubaix de nous faire partager son expérience en matière de Protection Biologique Intégrée (PBI). Conquis par cette technique, le Service Espaces Verts de la Roubaix invite les autres villes du Nord-Pas-de-Calais à lui emboîter le pas!

Du nouveau du côté de la Mission Gestion Différenciée... qui vous invite à participer à 2 de ses projets :

- 1) Une étude sur l'évolution des pratiques de gestion différenciée à l'échelle régionale démarrera prochainement. De nombreuses communes seront sollicitées en vue de récolter des données pour cette étude.
- 2) Si vous avez repéré des nids d'hirondelles occupés dans votre commune, nous vous invitons à renforcer les colonies existantes en participant à notre projet régional *Des hirondelles au coin de ma fenêtre*. Nous évoquons également dans ce numéro d'autres nouveautés : outils, labels, livres et événements à venir.

Bonne lecture,

L'équipe de la Mission Gestion Différenciée.

La pratection histogique en extérieur à Raubaix

En 2002, dans le cadre de son agenda 21, la ville de Roubaix a entamé une démarche visant à modifier les modes de gestion de ses espaces verts afin de privilégier des méthodes plus respectueuses de l'environnement. La limitation des intrants phytosanitaires était un objectif prioritaire. La ville a donc testé la lutte biologique intégrée et nous livre son expérience sur cette technique originale.

Qu'est ce que la Protection Biologique Intégrée (PBI)*?

C'est une méthode essentiellement basée sur l'utilisation d'insectes appelés « auxiliaires », qui sont naturellement prédateurs, parasites ou parasitoïdes d'autres insectes nuisibles pour une culture donnée. Le choix des auxiliaires dépend des insectes nuisibles à contrôler.

Le but final n'est pas d'éradiquer totalement les insectes nuisibles, mais que leurs populations ne dépassent pas un certain seuil. Ce seuil de tolérance est le maximum de ravageurs qu'une culture peut supporter sans subir de dégâts économiques ou esthétiques appréciables.

Mise en place de la technique

Fort de l'expérience PBI aux serres municipales et de ses nombreux atouts, le service espaces verts de Roubaix a décidé de tester la technique en extérieur au printemps 2006, pour lutter contre le puceron et la cochenille pulvinaire de l'Hortensia, en lâchant respectivement des larves d'Adalia bipunctata (Coccinelles à 2 points) et des Exochomus quadripustulatus (Coccinelles à virgules), insectes de la famille des coccinelles.



Le service a ciblé ces lâchers sur des alignements qui causaient des nuisances avérées et importantes (miellat et fumagine) et étaient à l'origine de nombreuses plaintes des riverains tout au long de l'été depuis plusieurs années (cimetière, parkings et avenues). A chaque fois, les alignements complets ont été traités, représentant plusieurs dizaines d'arbres. Les essences touchées étaient : l'Erable à sucre, l'Erable plane *Krimson king*, le Tilleul à grandes feuilles et le Tilleul à petites feuilles.

Avant de tester la PBI en extérieur, ces alignements faisaient l'objet de pulvérisation d'huile végétale l'hiver et parfois de pulvérisation d'insecticide l'été. Cela avait peu d'efficacité sur les invasions, et présentaient différents problèmes techniques : prise d'arrêtés pour les pulvérisations, information des riverains par voie de presse, travail de nuit des agents, sans oublier évidemment les conséquences sur l'environnement et la santé.

Une réflexion autour des techniques à utiliser était devenue indispensable.



Des résultats probants et motivants

Dès la première année, le service a constaté une nette diminution des populations de pucerons, et cela bien que la technique doit être répétée 3 années consécutives sur les sites.

De plus, il y avait aussi un réel intérêt chez les élagueurs, et un regain de motivation dû au confort de travail, à l'intérêt écologique et personnel qu'ils ont

2 * Cette définition est celle proposée par la ville de Roubaix. Selon la FREDON, «la protection biologique intégrée est une technique de protection des plantes qui vise à limiter l'utilisation des produits phytosanitaires en privilégiant les méthodes alternatives. La PBI correspond à l'application de la protection biologique et d'un ensemble de mesures d'accompagnement, permettant de maintenir les ravageurs et maladies à un niveau tolérable.» La PBI privilégie donc les méthodes biologiques pour lutter contre les insectes mais permet le recours aux traitements phytosanitaires en cas de nécessité.

trouvé dans cette méthode : observer des insectes étant plus motivant que de charger un pulvérisateur. Mais l'indice de réussite le plus démonstratif est certainement le fait que depuis ce premier lâcher, plus aucune plainte de riverains n'a été formulée.

Evolution de la technique

En première année, les services techniques ont constaté différents problèmes. Des améliorations étaient à prévoir pour les lâchers suivants. Le sachet contenant les auxiliaires, à l'origine, résistait mal aux pluies. Il contenait également trop de nourriture, n'incitant pas les larves à sortir. Enfin, les commandes qui devaient à cette époque être passées plus de 2 mois au préalable n'étaient livrées que les semaines paires. Or, il est difficile de connaître à l'avance la date la plus adaptée pour un lâcher le plus efficace possible (dépendant des conditions climatiques du printemps et du stade de développement des ravageurs).



C'est pourquoi, chaque année, en collaboration avec la société Koppert*, les techniciens de la ville de Roubaix essaient d'apporter un peu de leur expérience pour améliorer la technique qui présente encore des limites : adaptation des proportions de nourriture dans les sachets, matière des sachets et des attaches, etc. Mais la plus grande contrainte reste de travailler dans un milieu ouvert où les équilibres naturels doivent être retrouvés.

Communiquer pour étendre cette pratique

Lâcher des insectes à Roubaix ne sert donc à rien (ou presque rien) si les villes voisines continuent à utiliser des produits détruisant aussi bien les nuisibles que les auxiliaires. Une certaine énergie pour communiquer sur ce nouveau mode de gestion a donc été déployée, en organisant des plates-formes d'information (sur site à Roubaix en 2007), en participant à des

colloques (Arques - juin 2008, Roubaix – mars 2012) ou en étant support d'articles de presse.

En effet, plus nous serons nombreux à employer cette technique, et plus vite nous mettrons au point des luttes aussi efficaces qu'en milieu clos.



Un bilan après 6 ans

Le bilan de ces 6 années de lâcher est hautement positif. Les invasions ont quasiment disparu du territoire. Les insecticides ne sont plus du tout utilisés, les agents sont très motivés et les Roubaisiens curieux et fiers de cette méthode de lutte surprenante à leur niveau.

Au final, cette technique qui paraît coûteuse au départ (il faut compter 15 euros/arbre/an pour la lutte contre le puceron et 25 euros/arbre/an pour la lutte contre la cochenille pulvinaire de l'hortensia et cela pendant 3 à 4 ans de suite) et peut être plus compliquée qu'une méthode chimique, est bien plus efficace et plus rentable à moyen terme. Enfin, l'accompagnement technique du fournisseur d'auxiliaire est rassurant et permet de vite maîtriser la technique.

Aujourd'hui la ville de Roubaix, poursuit son travail sur les techniques alternatives. Elle renseigne volontiers les villes avides d'informations sur ces nouvelles techniques. Au niveau régional, la FREDON Nord Pas de Calais (Loos-en-Gohelle) est également une source d'informations et un organisme de formation bien appréciable.

Isabelle CHANSELLE-BECUE

Directrice-adjointe du Service Espaces Verts Ville de Roubaix

La reconquête de la qualité de l'eau en Région

Les produits phytosanitaires utilisés en zone non agricole présentent des risques non négligeables pour l'applicateur et les usagers et pour l'environnement. La pollution des eaux superficielles et souterraines est particulièrement importante. La reconquête de la qualité de l'eau passe par la maîtrise des risques de pollution par les produits phytosanitaires. La Charte d'entretien des espaces publics de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie propose aux collectivités de s'engager pour réduire ces risques.

Une démarche volontariste et progressive

La Charte repose sur un engagement volontaire. Elle décrit les actions que la collectivité s'engage à mener pour maîtriser les risques de pollutions ponctuelles et diffuses des ressources en eau, liées aux pratiques de désherbage. Elle comprend 5 niveaux, permettant aux collectivités engagées de faire évoluer leurs pratiques d'entretien des espaces publics.

Pour pouvoir signer la Charte, la collectivité doit au préalable respecter la réglementation. Elle s'engage ensuite à atteindre au minimum les conditions du niveau 3 au plus tard dans les 3 ans qui suivent l'année de la signature de la Charte.

Objectifs à atteindre

Le **premier niveau** prévoit la réalisation d'un diagnostic des pratiques phytosanitaires et la réalisation d'un plan de désherbage.

Le **second niveau** comprend toute une série de mesures liées au traitement phytosanitaire : conditions d'application, vérification du matériel, étalonnage, quantification du produit, équipement de protection, préparation de la bouillie, rinçage du fond de cuve, enregistrement des traitements, collectes, suivi des stocks, formation des agents, sensibilisation des habitants et stockage.

Pour atteindre le **niveau 3**, il faut respecter (en plus des mesures déjà formulées aux niveaux 1 et 2) les conditions suivantes :

 Utilisation durable d'une ou plusieurs techniques alternatives (non chimiques) sur au moins 50 % des zones à risque élevé identifiées par le plan de désherbage

- Tenue d'un registre de suivi des pratiques alternatives réalisées sur la commune
- Prise en compte des aspects du désherbage dans les projets d'aménagements
- Développement d'actions sensibilisant les jardiniers

Le niveau 4 va encore un peu plus loin :

- Engagement dans une démarche spécifique et innovante en matière d'aménagement
- Arrêt total du désherbage chimique sur les surfaces à risque élevé
- Utilisation durable d'une ou plusieurs techniques alternatives sur au moins 50% du territoire

Le **niveau 5** relève d'un engagement très fort en faveur de la réduction de la pollution des ressources en eau puisqu'il prévoit l'arrêt total du désherbage chimique et un approfondissement des pratiques en matière d'aménagement de l'espace public.



Des aides financières possibles

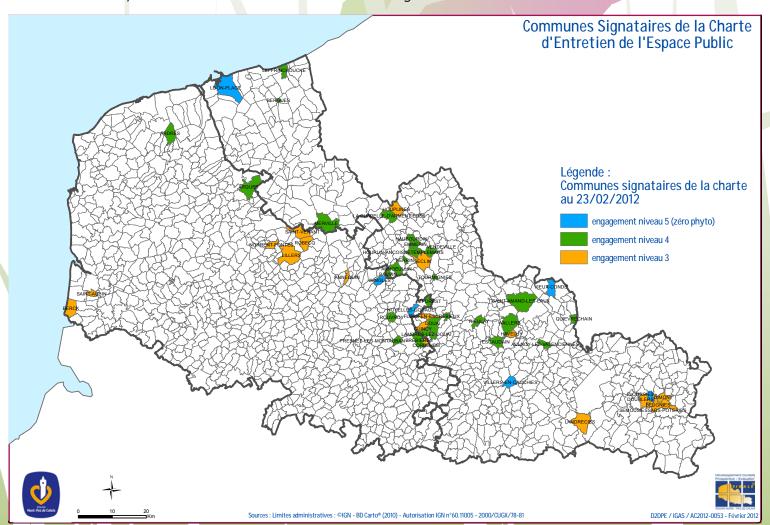
Il est possible d'obtenir des aides financières de l'Agence de l'Eau pour la réalisation du diagnostic des pratiques phytosanitaires, d'un plan de désherbage, le suivi des pratiques/conseil adapté et l'acquisition de matériel alternatif à l'usage des pesticides. Le Conseil Régional Nord-Pas de Calais peut également fournir des aides, notamment pour la réalisation d'un plan de gestion différenciée. L'engagement minimal à atteindre dans les 3 ans pour obtenir ces aides est le niveau 4.

Participation financière		Taux	Plafond	
			Matériel	Etudes
Agence de l'Eau Artois-Picardie	A partir du niveau 3 (à atteindre en 3 ans)	50 % pour les collectivités prioritaires ¹	aucun plafond	aucun plafond
		30 % pour les autres collectivités		
Conseil Régional NPDC	A partir du niveau 4 (à atteindre en 3 ans)	30 %	10 000 €²	5 000 €

¹ collectivités reprises au titre des aires d'alimentation des captages prioritaires, au titre des collectivités prioritaires du programme antérieur Seine Normandie, au titre des captages déclarés prioritaires en application de l'article 21 de la LEMA, au titre du GRAPPE et celles qui participent à une opération de reconquête de la qualité de l'eau (maître d'ouvrage ou communes qui appartiennent au groupement impliqué)

Collectivités déjà impliquées

A la date du 23 février 2012, 54 collectivités du Nord-Pas de Calais avaient signées la Charte d'entretien des espaces publics. Parmi celles-ci, 19 s'étaient engagées à atteindre le niveau 3, 29 le niveau 4 et 6 le niveau 5. Ci-dessous, vous trouverez la carte des collectivités signataires.



Intéressé?

Vous souhaitez vous engager en faveur de la préservation de la ressource en eau et rejoindre les collectivités déjà signataires ? Vous trouverez plus d'informations sur la Charte d'entretien des espaces publics à l'adresse suivante :

http://www.eau-artois-picardie.fr/IMG/pdf/A_charte_d_entretien_espaces_publics_picardie.pdf
Vous pouvez aussi obtenir des informations sur cette Charte auprès de l'Agence de l'Eau :

Contact: Philippe Bourdrez - Tél: 03 27 99 83 12 - Email: p.bourdrez@eau-artois-picardie.fr 5

² Les désherbeurs thermiques et à vapeur ne font pas l'objet de co-financement par le Conseil Régional NPDC.

Le lakel Ecajardin

Un nouveau label de gestion écologique vient de voir le jour! Son objectif : diffuser les principes de gestion écologique auprès des élus, des agents techniques et du grand public, valoriser les bonnes pratiques, permettre l'échange et l'amélioration des techniques d'entretien.

Le label Ecojardin a été créé par Plante & Cité en partenariat avec des représentants de l'ensemble du secteur des gestionnaires (collectivités, gestionnaires privés, réseaux professionnels et de formation). La ville de Lille a notamment été associée à son élaboration. Ce label s'adresse à tous les gestionnaires d'espaces verts publics et privés ouverts au public.

Une labellisation par site

La labellisation se fait à l'échelle du site; un site correspondant à un espace vert. Trois possibilités de reconnaissance s'adressent aux candidats :

- la labellisation d'un ou plusieurs sites clairement identifiés
- la labellisation de l'ensemble des sites d'une même classe de la typologie AITF¹
- la labellisation de l'intégralité des sites d'un même gestionnaire

Un système d'audit indépendant

Le label est attribué au gestionnaire suite à un audit effectué par un bureau externe et indépendant. L'audit se fait sur base d'une grille d'évaluation comprenant toute une série de critères qui sont hiérarchisés en fonction de leur importance et leur faisabilité. Ses critères relèvent de 8 domaines différents :

- la planification et l'intégration du site
- le sol
- l'eau
- la faune et la flore
- les équipements et matériaux
- les matériels et engins
- les formations
- le public

La labellisation d'un site coûte au gestionnaire 675 € et est valable pour une durée de 3 ans. Pour renouveler le label, le gestionnaire doit se soumettre à un nouvel audit et démontrer une évolution dans ses pratiques de gestion écologique.

Un outil d'auto-évaluation

Si le label est avant tout perçu comme un outil de communication envers le grand public et de reconnaissance du travail des équipes techniques, il est également un très bon outil d'auto-évaluation des pratiques. Il permet au gestionnaire et à son équipe d'améliorer leurs pratiques, de les appuyer dans la conception de nouveaux espaces et d'impulser une réelle dynamique collective en vue d'une gestion plus écologique des espaces.

Les grilles d'évaluation du label ont été construites à partir du référentiel de gestion écologique. Ce référentiel a pour vocation d'être un outil méthodologique permettant de guider les gestionnaires vers de bonnes pratiques. Il se veut accessible à tous, même aux gestionnaires qui ne souhaitent pas labelliser leurs espaces. Il reprend les mêmes 8 domaines que ceux proposés par le label.

Pour chacun de ces domaines sont proposés des outils méthodologiques, une liste de documents techniques à réaliser, des critères d'auto-évaluation pour cerner l'évolution et une liste de ressources pour en savoir plus. Les grilles d'évaluation du label sont également téléchargeables librement afin de permettre une auto-évaluation des gestionnaires indépendamment du processus de labellisation.

Le référentiel est téléchargeable à l'adresse :

http://www.plante-et-cite.fr/data/info/2012_04_04_referentiel_annexes.pdf

Infos pratiques

Pour disposer de plus d'informations sur le label et/ ou télécharger le formulaire d'inscription, rendezvous sur le site :

www.label-ecojardin.fr

N.B.: Les inscriptions effectuées avant le 31 août donneront lieu à un audit avant le 15 octobre et à une labellisation en 2012. Les inscriptions effectuées après cette date déboucheront sur une labellisation en 2013.

Adaptez_la régétation_spontanée!

La gestion différenciée prône la réduction (voire l'abolition) du désherbage chimique dont l'impact environnemental et sanitaire est important. Les solutions alternatives les plus souvent évoquées sont le désherbage mécanique et manuel. Les gestionnaires ne font que rarement le choix de laisser la végétation spontanée en place. En cause, la perception par le public de cette végétation. Pourtant, une étude récente démontre que la perception du public n'est pas forcément négative. Cette étude nous livre une série de recommandations pour favoriser son acceptation.



Un changement amorcé

La végétation dite spontanée est celle qui pousse sans l'aide de l'homme et qui, bien souvent, n'est pas désirée. Elle est qualifiée communément de « mauvaises herbes », « plantes indésirables » ou encore « herbes folles ».

Certaines plantes que l'on cultive aujourd'hui ont été considérées autrefois comme des « mauvaises herbes ». A contrario, des plantes cultivées et appréciées pour leurs vertus aux siècles passés sont actuellement considérées comme des plantes indésirables. On le voit, les « mauvaises herbes » ne sont pas qualifiées comme telles en raison de leurs caractéristiques mais bien à partir du point de vue, subjectif et évolutif, posé sur elles par les humains.

Dans notre tradition occidentale et plus particulièrement depuis l'avènement du modèle horticole au milieu du 19e siècle, les jardins se sont développés selon un schéma où les dimensions d'ordre et de propreté tiennent une place importante, où la nature en ville se doit d'être domestiquée.

Cette tendance s'est accentuée encore dans les années 60 avec le développement des techniques modernes d'entretien. Au début des années 80, on a observé une remise en cause du modèle horticole qui depuis, n'a cessé de s'amplifier. L'apparition de problématiques liées à la ville durable et la demande croissante des habitants de « nature en ville » nous pousse à nous interroger sur nos pratiques. Les gestionnaires d'espaces verts sont aujourd'hui de plus en plus soucieux de l'impact environnemental de leurs pratiques. Le désherbage chimique est ainsi réduit, voire abandonné, au profit de techniques de désherbage alternatif. Mais le développement de la végétation spontanée, lui, peine par contre à s'installer dans les villes.

Une perception négative du public?

L'étude Acceptaflore menée dans plusieurs régions de France par Plante & Cité entre 2009 et 2011 a permis d'analyser la perception par le public de la végétation spontanée. Des chiffres à méditer la prochaine fois que vous recevrez une plainte d'un habitant en raison de l'apparition de « mauvaises herbes » dans un de vos parterres...

67% des interrogés trouvent un intérêt à la végétation spontanée. Un répondant sur 4 seulement préconise de remanier, d'enlever ou de remplacer cette végétation. 1/3 suggère de la conserver telle quelle, 1/4 de l'entretenir et 13% de l'améliorer en ajoutant des plantes.

Une précédente étude réalisée en 2004 par E. Zadjian indique que seulement 2% de la population interrogée a dit s'être déjà plainte à propos des mauvaises herbes.

Quant à l'enquête de Chauvel (2004), les résultats indiquent que la majorité des personnes interrogées est prête à accepter un taux d'enherbement plus important pour réduire les pesticides.



Derrière les chiffres...

L'étude Acceptaflore nous montre qu'une partie importante de la population est tout à fait indifférente à la présence de flore spontanée. Elle ne la voit pas, ne la connaît pas et n'y prête pas attention.

Ceux qui la remarquent l'affectionnent quand elle fait penser à la nature, au sauvage. Ils apprécient quand il y a des plantes, des fleurs et de la couleur, quand la végétation est abondante et qu'elle évoque une idée de richesse.



Les personnes qui n'apprécient pas ce type de végétation l'associent à la saleté et à un manque d'entretien. Ils n'aiment pas beaucoup quand il y en a trop peu.

La notion de lieu tient une place importante dans la perception par le public de la flore spontanée. Le public a tendance à être plus tolérant envers la présence de végétation spontanée lorsqu'elle ne se trouve pas dans leur quartier de résidence. Ainsi, les touristes ne semblent porter qu'une faible attention à la présence de cette végétation. La flore spontanée est également beaucoup plus appréciée dans les macro-habitats (grands espaces verts) que dans les micro-habitats (pieds d'arbres par exemple).

Le Nord plus sensibilisé que le Sud

L'étude Acceptaflore indique que les enquêtés du Nord du pays sont 3 fois plus nombreux que ceux du Sud à se dire informés sur la gestion des espaces verts. Cela peut en partie s'expliquer par le travail de sensibilisation mené depuis plusieurs années par les acteurs de la gestion différenciée dans notre Région.

Quelques arguments à utiliser

Il semble plus judicieux d'intégrer la communication sur la végétation spontanée dans une thématique plus large car cette végétation apparaît pour beaucoup de citoyens comme anecdotique. La relation entre la flore spontanée, notre environnement proche et notre santé doit ainsi être mise en avant. La présence de végétation spontanée est en effet gage de qualité de notre environnement. Elle est synonyme de bien-être, de tranquilité et d'espace. Elle fait partie d'une nouvelle approche paysagère des milieux urbains où la nature est intégrée à la ville. Cette nature n'est plus reléguée dans les seuls espaces verts.

Les services rendus par cette végétation sont également importants à relever : absorption des gaz à effets de serre, dépollution de l'eau et du sol, diminution de l'îlot de chaleur urbain, etc.

Le vocabulaire associé à la flore spontanée doit également être soigné. Dans votre communication, veiller à éviter les expressions négatives telles que « mauvaises » herbes, plantes «i ndésirables » ou herbes « folles ». La distinction entre plantes horticoles et végétation spontanée ne doit pas non plus être mise en avant. Les plantes sauvages sont des plantes comme les autres et doivent être considérées comme telles !

Développer la connaissance

Le développement de la connaissance sur la flore spontanée, notamment les propriétés nutritives et médicinales des plantes sauvages, favorise son acceptation. Il peut être intéressant d'intégrer cette thématique dans vos actions d'éducation à l'environnement. Organisations de sorties nature à la découverte des plantes sauvages, cours de cuisine à partir de plantes, confections de produits d'entretien ou de cosmetiques à base de plantes, atelier plantes médicinales sont autant d'activités qui peuvent favoriser l'acquisition de connaissances nouvelles.



L'expérience menée à Lille

Pour favoriser l'acceptation de la flore spontanée en ville et inciter les habitants à modifier leurs pratiques de jardinage, la ville de Lille s'est associée au programme de sciences participatives Sauvages de ma rue ».

Ce programme invite les citoyens à recenser les espèces sauvages présentes dans les rues de leurs quartiers. Différents outils ont été créés pour les y aider : clé de détermination simplifiée, quide des plantes sauvages, fiches espèces, etc. Pour faire connaître le programme et favoriser l'implication du public, 2 animations grand public ont été organisées par Nord Nature Chico Mendès en partenariat avec

la ville.



Ces actions d'éducation à l'environnement centrées sur la flore spontanée sont intégrées dans le programme d'actions « Nature à Lille » qui regroupe tous les projets menés par la ville en partenariat avec les acteurs associatifs présents sur son territoire.

Y a plus qu'à!

Maintenant que vous avez toutes les clés en main, il ne vous reste plus qu'à laisser pousser les plantes sauvages... et développer vos talents de communicateurs!

Pour consulter l'intégralité de l'étude réalisée par Plante & Cité:

http://www.plante-et-cite.fr



Un logiciel pour découvrir la flore de **France**

Flora Bellissima est un logiciel qui s'adresse aux naturalistes amateurs comme confirmés. Il combine base de données sur la flore de France, outils d'aide à la reconnaissance des végétaux, module de gestion des relevés botaniques et jeux pour apprendre en

s'amusant.



Le logiciel donne accès à une nomenclature exhaustive (80 000 lignes) basée sur l'index de référence de la flore de France (BDNFF). Il permet d'effectuer des recherches par types, par familles, par catégories ou par noms. Il propose des descriptions détaillées de 1400 végétaux, des photos, des listes de protection, des cartes de répartition et un glossaire des termes botaniques.

Au moyen d'un questionnaire auquel l'utilisateur répond en fonction de ses connaissances et observations, le logiciel permet de reconnaître les végétaux observés. Un autre outil permet de faire apparaître les caractéristiques différenciantes de plusieurs espèces.

Le module de gestion des relevés permet quant à lui de saisir des stations et des observations, de localiser une plante sur l'ensemble des relevés, d'analyser à l'aide de graphiques l'évolution de la flore dans le temps ou encore d'imprimer et d'exporter les relevés. Le logiciel est réalisé à partir de données issues de l'association Tela Botanica qui l'a édité. Il se veut « ouvert » et laisse la possibilité à l'utilisateur d'y introduire ses photos et infos personnelles.

Ce très bel outil est disponible à la vente (29 euros) sur le site de Tela Botanica:

http://www.tela-botanica.org/page:flora_bellissima

Des birandelles aux coins de matres?



«Des hirondelles au coin de ma fenêtre», vise à multiplier les possibilités de nidification de l'Hirondelle de fenêtre par la pose de nichoirs artificiels en ville. En marche depuis la fin 2011, ce projet cherche à impliquer les habitants en faveur de la biodiversité et à modifier les pratiques des collectivités et bailleurs en matière de gestion et d'entretien des bâtiments et des espaces verts adjacents. Il est porté par Nord Nature Chico Mendès en partenariat avec le GON (Groupe ornithologique et naturaliste du Nord-Pas de Calais, NSF (Naturalistes Sans Frontières), l'IDDR (Institut du Développement Durable et Responsable), NORPAC et la Ville de Lille.

Pourquoi les hirondelles ?

L'Hirondelle de fenêtre est une espèce bien connue du public qui niche de façon visible sur les bâtiments. L'espèce a connu un déclin de 40% en France au cours des 20 dernières années. Elle doit en outre faire face à de nombreux problèmes : difficulté à trouver de la boue pour la construction des nids, de la nourriture (il y a de moins en moins d'insectes en ville) et des endroits où nicher. De plus, elle n'est pas toujours bien accueillie à cause des nuisances qui seraient liées à sa nidification (bruit, déjections, salissures, etc.)... Des nids sont régulièrement détruits. Pourtant, l'hirondelle est un animal protégé par la loi!



Mode opératoire

Le projet s'appuie sur l'expérience de Naturalistes Sans Frontière (NSF) et du Groupe ornithologique et naturaliste du Nord-Pas de Calais (GON) qui mènent des opérations de pose de nichoirs à Hirondelles de fenêtre depuis plusieurs années.

Les opérations de pose sont toujours menées en renfort de colonies existantes : il s'agit de travailler sur des sites de nidification actifs pour les maintenir (s'ils périclitent à cause de destruction) ou les développer (quand les sites de reproduction disponibles sont saturés mais qu'il reste des capacités d'accueil). L'effet de groupe joue un rôle attractif sur les oiseaux de passage qui se rapprochent de ces sites visiblement propices à la reproduction.

L'opération se déroule en 6 étapes :



- Recherche de petites colonies, de colonies menacées ou en régression,
- Prise de contact et discussion avec les bailleurs sociaux et les collectivités afin de mesurer les possibilités d'intervention et leurs possibilités d'investissement,
- Information, sensibilisation et concertation auprès des habitants afin de valoriser le rôle écologique des hirondelles et les inviter à s'investir dans le projet,
- Pose des nichoirs chez l'habitant contre signature d'une charte d'engagement,
- Suivi des nichoirs par les habitants bénéficiaires et signataires de la charte ainsi que par les relais locaux,
- Bilan à l'automne de la saison de reproduction passée.

Opérations menées ce printemps

Différentes opérations de pose ont été menées au début du printemps afin d'accueillir les hirondelles à leur retour de migration. 75 nichoirs ont été installés à La Sentinelle, Fromelles, Attiches, Doudeauville et Grande-Synthe.

Des poses sont encore prévues à Lille, Valenciennes, Ardres et Neuvireuil. D'autres colonies ont été identifiées dans plusieurs communes, notamment à Oppy, Gavrelle, Arleux-en-Gohelle, Farbus, Dannes et Vimv.



Quelle suite donner au projet?

Les citoyens connaissent mal l'environnement et la biodiversité qui les entoure. Un important effort de sensibilisation sur ces thématiques reste à fournir dans notre Région. Par ailleurs, induire un changement de pratiques des habitants prend du temps ; les actions ponctuelles ne suffisent pas. L'éducation à l'environnement et à la citoyenneté se doit d'être continue et ce, tout au long de la vie.

Aussi, pour que ce projet prenne tout son sens, il nous semble nécessaire de lui donner suite. Nous souhaiterions dans les années à venir d'une part augmenter le nombre de communes concernées par le projet et d'autre part accroître le nombre d'habitants participants au sein des communes déjà impliquées. Les nichoirs à hirondelles ne pouvant être posés que dans des lieux bien spécifiques, d'autres types de nichoirs pourraient être proposés aux habitants.

La principale difficulté rencontrée dans la mise en oeuvre du projet a été l'implication concrète des habitants. Une fois l'accord du bailleur et/ou de la commune obtenu, nous avons envoyé un courrier à chaque habitant dont la façade pouvait accueillir un nid afin de les convier à une réunion d'information publique. Ces réunions n'ont rencontré que peu de succès.

A l'avenir, il serait intéressant de développer d'autres techniques d'approche. A Lille, un « Rallye Hirondelles » a permis aux habitants de mieux connaître ses oiseaux et de s'interroger sur leurs conditions d'accueil. Ce type d'animations permettant une première sensibilisation des habitants pourrait

être systématiquement proposée. Relayer les actions des autres acteurs associatifs ayant trait à des thématiques semblables est également important pour maintenir la continuité de la démarche d'éducation à l'environnement.

Nous prévoyons également de mettre à disposition les documents produits dans le cadre du projet sur notre site Internet afin que l'action puisse être reproduite :

- les courriers et tracts destinés aux habitants
- la charte d'engagement pour les habitants
- le kit de suivi « habitants » comprenant une fiche d'identification des espèces, des informations biologiques et une fiche de suivi du nichoir
- le kit "bailleurs" réalisé en partenariat avec l'IDDR et qui vise à proposer des recommandations pour favoriser la biodiversité dans le bâti, qu'il s'agisse de nouvelles constructions ou de réfections

Comment participer au projet ?

Il nous reste des nichoirs en stock ! Si vous avez repéré des colonies d'Hirondelles de fenêtre sur le territoire de votre commune, contactez-nous dès maintenant pour participer au projet.



Le projet est ouvert à toutes les communes du Nord-Pas-de-Calais. Il est soutenu financièrement par la Région Nord-Pas-de-Calais, la DREAL, la Ville de Lille et la Fondation Kronenbourg. Une participation financière est demandée aux bailleurs sociaux et collectivités qui souhaitent s'impliquer. Les habitants qui s'engagent dans la démarche participent également à la couverture des frais d'achat et d'installation de leur nichoir à hauteur de 2 euros.

Contact:

Rudy Pischiutta
03.20.12.85.00
contact@nn-chicomendes.org

L'actu de la Missian Bestian Diférenciée

Nous comptons sur vous!

La Mission Gestion Différenciée réalisera en 2012-2013 une grande enquête sur l'évolution des pratiques de gestion différenciée dans le Nord-Pas de Calais.

Une première enquête, réalisée en 2007, avait montré que le recours à diverses techniques de gestion alternatives avait tendance à augmenter dans la Région mais que de nombreux aprioris subsistaient encore autour de la gestion différenciée.

Cinq ans plus tard, la gestion différenciée semble largement connue et comprise des élus et des techniciens. Son application n'apparaît plus comme une action marginale mais plutôt comme une évidence. L'information circule maintenant à plusieurs niveaux et la promotion de la gestion différenciée est relayée par un nombre important d'acteurs.

Il semblait donc opportun à ce stade de réaliser une nouvelle étude sur la gestion différenciée afin de :

- vérifier la compréhension du concept de gestion différenciée des espaces verts par les élus et techniciens
- obtenir une idée plus précise du nombre et de la typologie des collectivités ayant mises en uvre ce type de gestion
- déterminer la nature et la portée des diverses actions de gestion différenciée mises en œuvre
- identifier les différents acteurs impliqués dans ce domaine et déterminer leurs champs d'action
- repérer les niveaux d'actions les plus efficaces en termes d'application et d'accompagnement des collectivités

Il s'agit donc aussi d'évaluer un « travail collectif » auquel la Mission Gestion Différenciée a largement contribué.

Pour la Mission, c'est également l'occasion de s'interroger sur l'évolution de son action. Le travail de sensibilisation qu'elle a longtemps mené semble à présent devoir progressivement ralentir. La phase de mise en pratique des principes de gestion différenciée s'accompagne de nouveaux défis : accompagnement des petites collectivités, évaluation des actions, nouvelles méthodes de gestion dans la durée, etc. L'enquête doit permettre d'identifier les nouveaux besoins et attentes des professionnels et de réfléchir aux pistes d'actions permettant d'y répondre.

L'enquête se déroulera sur plusieurs niveaux. Les grandes communes de la Région (+ de 10 000 hab.)

qui pratiquent largement la gestion différenciée seront étudiées à partir des informations déjà disponibles auprès de nos partenaires. Des entretiens complémentaires seront réalisés au besoin.

Les moyennes (entre 2000 et 10 000 hab.) et les petites communes (- de 2000 hab.) seront étudiées à l'aide de questionnaires. Un échantillonnage sera réalisé au vu du nombre important de communes dans ces deux catégories.

Les résultats de l'étude sont attendus pour fin 2013. Ils seront publiés sur notre site Internet et diffusés à nos différents partenaires.

Pour obtenir des résultats fiables et orienter au mieux nos actions futures, nous avons besoin de votre collaboration à cette étude. Merci d'avance de votre participation!

Projet Biodiversité et Gestion Différenciée

3 nouvelles communes ont rejoint les 6 communes déjà participantes au projet. Il s'agit de **Lens, Brebières et Rieulay**. Les agents techniques municipaux de ces communes ont été formés au mois de mai afin de pouvoir participer dès ce printemps aux différents relevés.

Pour rappel, ce projet a pour objectif de mesurer les impacts des différents modes de gestion des espaces verts sur la biodiversité et de déterminer des indicateurs révélateurs de l'évolution de la biodiversité en milieu urbain.

Il consiste à recueillir des données sur un certain nombre d'espèces indicatrices de l'état de la biodiversité sur la commune. Trois groupes d'espèces (oiseaux, chauves-souris et papillons de jour) ont été retenues car réputées réactives aux modifications de l'habitat et sensibles aux modes de gestion mis en œuvre.

La première phase du projet se clôturera en 2012. Les résultats sont donc attendus pour la fin de l'année. La Mission souhaite cependant initier une seconde phase au projet afin de poursuivre la récolte de données, mener une analyse sur une période plus longue et associer de nouvelles communes au projet. Pour en savoir plus sur le projet, consultez le site :

www.biodiversite-npdc.org

Bati et liadirersité

Au vu des biens et services que la biodiversité fournit (sécurité alimentaire, régulation du climat, etc.), sa préservation constitue un enjeu majeur conditionnant l'avenir de l'humanité. Zoom sur le secteur de la construction où les initiatives se développent pour favoriser la biodiversité...

L'étalement des villes, la densification urbaine et l'artificialisation des sols rendent de plus en plus indispensables l'intégration d'éléments vecteurs de biodiversité dans le bâti afin de répondre au besoin de nature des citadins. Pourtant, le secteur de la construction, focalisé depuis plusieurs années sur l'efficacité énergétique des bâtiments, s'intéresse assez peu à cette question. Deux de nos partenaires ont publiés récemment des documents à destination des professionnels du secteur sur la conception et la construction de bâtiments favorisant la biodiversité.

Le guide Bâti à Biodiversité Positive

Ce guide est le fruit d'un partenariat entre l'IDDR (Institut du Développement Durable et Responsable) et l'entreprise NORPAC. Il se présente sous la forme d'un site Internet, qui se veut évolutif et adaptable aux nouvelles découvertes.

Le site est destiné aux maîtres d'ouvrage, maîtres d'oeuvre, exploitants, services de maintenance et usagers. Chaque catégorie d'utilisateurs est guidé à l'intérieur du site à l'aide d'une interface qui lui est propre.



Le site propose un argumentaire en faveur de l'intégration de la biodiversité dans le bâti ainsi que des bases théoriques sur les différentes étapes de la conception et de la construction d'un bâtiment à biodiversité positive. Il offre également des outils d'aide à la décision et des fiches pratiques (alléesparkings-revêtements, clotûres-haies, gestion de l'eau, mobilier urbain, habitats de substitution pour la petite faune, etc.)

Pour consulter le guide, rendez-vous sur :

http://www.biodiversite-positive.fr

Bâtir en favorisant la biodiversité

Natureparif, agence pour la nature et la biodiversité en Île-de-France, a publié un guide destiné aux professionnels publics et privés de la filière du bâtiment. Cet ouvrage a été rédigé avec le concours d'une quarantaine d'acteurs de la construction.

Le guide traite, au moyen de fiches techniques, les grandes étapes d'un projet : conception, construction, vie et gestion des bâtiments, déconstruction et rénovation. Parmi les pratiques innovantes proposées : matériaux locaux et biosourcés, bâtiments refuges et supports pour les espèces, toitures et façades végétalisées, traitements biologiques des eaux et des déchets, etc.



L'ouvrage est vendu au prix de 14 euros. Il peut être commandé via le site :

http://www.victoires-editions.fr

A stemin

2e Assises Nationales de la Biodiversité



Les 26, 27 et 28 septembre 2012 se tiendront à Grande-Synthe les 2e Assises nationales de la Biodiversité. Cet événement regroupera élus, professionnels des collectivités, spécialistes et représentants associatifs autour de la relation homme-biodiversité interdépendances.

L'objectif de ces Assises d'échanger sur les conceptsclés et les pistes de réflexion qui font l'actualité de la biodiversité : changement climatique, pratiques agricoles, protection des sols,

engagement citoyen, lien social, SRCE, gouvernance, etc.

Ces journées alterneront conférences d'experts, tables rondes, ateliers et visites nature.

Programme et inscriptions sur le site :

http://www.assises-biodiversite.com



Nous sommes toujours en recherche de photos pour alimenter la base de données photos de notre site Internet (accessible à tous gratuitement).

Envoyez-vos photos à:

contact@nn-chicomendes.org

Guide technique : gérer les espaces verts en faveur de la biodiversité



Ce guide technique, publié par Noé Conservation, sera particulièrement utile jardiniers des espaces verts gestionnaires. présente différentes méthodes alternatives respectueuses de l'environnement permettant de faire évoluer les pratiques des jardiniers afin de mieux intégrer la biodiversité!

Parmi les thématiques abordées, citons les prairies fleuries, la biodiversité dans les espaces verts, l'économie d'eau dans les espaces, les espèces locales ou encore l'éclairage public.

Pour chaque chapitre, un résumé présentant l'intérêt de la technique, les espèces à protéger, les coûts, le matériel ou le temps nécessaire pour mettre en œuvre la pratique est proposé. Une description des initiatives à mettre en oeuvre, des recommandations de jardinage et des témoignages sont ensuite proposées. Des encarts destinés aux gestionnaires présentent les aspects décisionnels des techniques : variables à surveiller, éléments à prendre en compte dans les commandes, etc. Des ressources pour aller plus loin sont également listées en fin de chapitre.

Pour consulter le guide, c'est ici :

Retrouvez des infos, des guides, des fiches techniques, des vidéos... sur notre site :

www.gestiondifferenciee.org

Pensez à la recherche thématique !!! (ex : communication, biodiversité, urbanisme...)

La Mission Gestion Différenciée est animée par

Nord Nature Chico Mendès

7 rue Adolphe Casse - 59000 Lille

Tél.: 03.20.12.85.00 - Fax.: 03.20.91.01.73

e-mail: contact@nn-chicomendes.org

www.nn-chicomendes.org

Nous sommes soutenus par :





